



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

Le bureau du Synode

Aux Églises membres, aux membres du Synode,
au Conseil de l'EERS, aux présidences
de l'EPER et de fondia

Berne, le 7 novembre 2023

Synode de l'Église évangélique réformée de Suisse du 5 au 7 novembre 2023 à Berne – Décisions

Mesdames, Messieurs,

Avant que ne paraisse le procès-verbal du synode, nous vous communiquons les affaires traitées et les décisions prises par le Synode lors de sa session du 5 au 7 novembre 2023 (les points correspondent à ceux de l'ordre du jour) :

1. Le Synode adopte l'ordre du jour.
2. Le Synode adopte le procès-verbal du synode du 18 au 20 juin 2023.
- 3.1.1 Le Synode élit Florian Schubert et Michel Rudin membres au Conseil de l'EERS pour le reste du mandat 2023 – 2026.
- 3.2.1 Le Synode élit Michael Bünger vice-président du Synode pour le reste du mandat 2023 – 2024.
6. Le Synode prend acte des objectifs de législature du Conseil pour la période 2023 – 2026.
7.
 1. Le Synode prend connaissance de la réponse de la présidence du Synode à la motion « Rapport de l'organe de médiation ».
 2. L'art. 9 du règlement du Synode est complété par un nouvel al. 4. La formulation est la suivante : « 4 La Commission d'examen de la gestion reçoit le rapport des personnes médiatrices sur les activités qu'elles ont effectuées durant l'année. »
 3. Le Synode classe la motion.
- 8.1
 1. Le Synode prend connaissance de l'interpellation de Michel Müller concernant l'accord sur l'aumônerie de l'armée.



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

2. Le Synode classe l'interpellation.
- 8.2
 1. Le Synode prend connaissance de l'interpellation d'Esther Straub concernant l'« aumônerie dans les milieux de santé ».
 2. Le Synode classe l'interpellation.
 9.
 1. Le Synode prend connaissance de la présentation de la Commanderie Suisse de l'Ordre de Saint-Jean.
 2. Le Synode formule ses attentes concernant une association et la convention à négocier avec la Commanderie Suisse de l'Ordre de Saint-Jean.
 3. Le Synode donne mandat au Conseil de poursuivre les négociations.
 10. Ce point de l'ordre du jour n'a pas été traité et a été reporté au prochain synode.
 11.
 1. Le Synode prend connaissance du rapport du Conseil de l'EERS relatif à l'aumônerie de l'armée.
 2. Le Synode recommande aux Églises membres de mettre en œuvre conformément à leur situation cantonale les propositions juridiques concrètes visant à favoriser des conditions-cadre durables pour l'aumônerie de l'armée.
 12. Le Synode prend connaissance du rapport oral sur l'Assemblée générale de la Conférence des Églises européennes (CEE) à Tallinn en 2023.
 13. Le Synode approuve une contribution extraordinaire de CHF 470'000.00 pour 2024 destinée à financer partiellement l'aumônerie auprès des requérantes et des requérants d'asile dans les centres fédéraux d'asile.
 14.
 1. Le Synode prend connaissance du document de discussion préparé par la Conférence de coordination des organisations missionnaires et de l'EERS (KME), et poursuit la discussion.
 2. Le Synode charge le Conseil de l'EERS en collaboration avec la CME d'élaborer un accord-cadre entre les organisations missionnaires et l'EERS, qui présente de manière concise les prestations que les Églises membres réformées de l'EERS sont en droit d'attendre des organisations missionnaires.
 3. Le Synode charge le Conseil de l'EERS en collaboration avec la CME d'élaborer, sur la base de la compréhension commune de la mission et de l'accord-cadre élaboré entre les œuvres missionnaires et l'EERS, un modèle cohérent pour une contribution de base substantiellement renforcée en faveur des œuvres missionnaires. La charge financière des Églises



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

membres ne doit cependant pas augmenter en ce qui concerne le total des sommes cibles et des contributions de base aux œuvres et aux missions.

15. Le Synode prend connaissance de la projection 2023.
16.
 1. Le Synode adopte le budget 2024 qui prévoit un excédent de charges de CHF 48'603.00.
 2. Le Synode adopte le budget 2024 qui prévoit des contributions des membres à hauteur de CHF 5'922'457.00.
17. Le Synode prend connaissance du plan financier pour la période 2025 – 2028.
- 18.1 Le Synode prend connaissance du rapport annuel 2022 de la KME – Conférence de coordination des organisations missionnaires et de l'EERS.
- 18.2 /
 1. Le Synode prend connaissance du rapport annuel 2022 de DM.
- 18.3
 2. Le Synode prend connaissance du rapport annuel 2022 (en allemand) de Mission 21.
- 19.1.1 Le Synode élit – en vertu de l'article 7 des statuts du Conseil de fondation de l'Entraide Protestante Suisse EPER – comme membre du Conseil de fondation de l'EPER pour le mandat 2024 – 2027 :
 - Markus Arbenz
20. Le Synode approuve la révision partielle du règlement d'organisation de la fondation fondia.
22. Ce point de l'ordre du jour n'a pas été traité et a été reporté au prochain synode.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Evelyn Borer
Présidente du Synode

Hella Hoppe
Directrice de la chancellerie